

## **Comment certains humains peuvent ils être aussi ignobles ?**

*Nous voulons témoigner de ce qui nous arrive en espérant que cela n'arrive jamais à aucun d'entre vous.*

Pour pouvoir mieux situer le contexte actuel, nous revenons brièvement au début de notre cauchemar.

17 Juin 2002 :

Nous sommes une famille comme beaucoup d'autres, nous avons trois garçons de 8, 6 et 3 ans et la vie s'écoule sans histoire.

A la sortie de l'école, une conductrice alcoolique monte sur le trottoir et renverse notre deuxième enfant âgé de 6 ans.

Maxence luttera 5\$jours à l'hôpital avant de s'envoler pour un pays lointain sans souffrance

Notre cauchemar a débuté ce lundi 17 juin 02 à 15h30 et ne s'achèvera sans doute jamais.

Nous pensions avoir tout subi : l'atroce souffrance de voir son enfant partir, son absence intolérable.

La froideur du monde judiciaire et surtout la lecture du pénible dossier concernant la coupable.

Via le dossier, nous nous apercevons avec horreur qu'elle n'a jamais eu aucun remord, aucun sentiment pour notre petit bout, pour nos autres enfants, pour nous. Elle est alcoolique depuis 10 ans et ne pense qu'à elle. Selon elle, elle seule est malheureuse et souffre.

Au tribunal, 16 mois après l'accident, nous voyons arriver, une femme habillée et coiffée comme pour aller à une réception.

Le regard vide, sans réaction et surtout qui ne se retournera jamais vers nous, les parents.

Lors de la lecture de notre lettre devant le tribunal, aucune réaction n'apparaîtra sur son visage.

Il faudra attendre la fin de l'audience, pour qu'elle daigne se retourner et qu'elle nous crache un pardon demandé par le juge à quatre reprises.

Cette femme, nous ne la reverrons plus jamais.

Elle ne viendra pas aux autres audiences ni lors du prononcé de son jugement.

Elle est condamnée à 4 ans de retrait de permis de conduire avec obligation de le repasser.

Et à 6 mois de prison ferme.

La prison, (elle y était restée un mois suite à l'accident) elle n'y retournera pas.

Sa peine étant considérée comme petite, (c'est à dire inférieure à 6 mois) elle ne prestera pas la\$suite de sa condamnation.

**Tout aurait pu s'arrêter là en ce qui concerne la coupable et notre famille.  
Et bien c'était sans compter sur l'inhumanité de certain individu.**

### Le 12 juin 2007 :

Ce 12 juin 2007, dans quelques jours, il y aura 5 ans que notre enfant nous a été arraché. Il est vers 18h30, le téléphone sonne, je décroche et une personne me menace en disant que maintenant il était temps que je paie. Je raccroche. Deux autres coups de téléphone, plus ou moins semblables se suivent. C'est mon mami qui a cette personne en ligne. Les menaces sont plus précises. A la 4<sup>ème</sup> fois, mon mari réussit avec un calme admirable à faire parler la personne. Elle se découvre et horreur, c'est la conductrice alcoolique qui nous menace, nous insulte.

Mon mari lui parle à plusieurs reprises de notre enfant, de ce qu'elle a fait. Et bien non à ses yeux, c'est nous les coupables qui avons détruits sa vie, nous l'avons salie..... Je vous épargne la suite de la conversation. Pas besoin de vous décrire, notre état de parents et celle des frères qui étaient présents vu l'heure à laquelle elle a sonné.

Le lendemain, je vais à la police pour porter plainte contre harcèlement téléphonique et menaces. Je suis très bien reçue avec énormément de gentillesse de compétence, de compassion. J'en ressors un peu plus sereine mais littéralement épuisée. Les jours et les nuits passent et je suis de plus en plus mal. C'est comme si j'avais reçu un poison lent, chaque instant jour et nuit j'y pense. Tout nous revient en mémoire, son visage, l'accident, l'hôpital, les tribunaux. Nous vivons avec la peur qu'elle ne fasse quelque chose à nos autres enfants.

Comment une femme, une mère de famille qui a tué un enfant de 6 ans et qui est à 100 % responsable de sa mort, ne peut avoir aucune culpabilité, aucun sentiment envers cet enfant ou sa famille mais en plus inverse la situation. Elle se considère victime à cause de nous, elle nous menace, nous interdit de faire un hommage pour notre enfant, nous insulte.

La police, ne fait pas traîner le dossier et elle est entendue début juillet, nous espérons qu'elle se calmera.

Là aussi, c'était en oubliant que l'alcool tue sur nos routes mais tue aussi toute humanité.

### Juillet 2007 :

Le mercredi 11 juillet vers 17h30, une dame téléphone à notre domicile. Mon fils Bertrand qui est maintenant âgé de 13 ans décroche. Cette dame lui dit qu'elle a porté plainte contre nous car nous avons révélé son identité. Dans les 2 heures qui suivent, nous recevons 3 coups de fils, dès que mon mari décroche, il perçoit un souffle puis la personne raccroche.

Comment est-ce possible ?  
Comment peut-on être à ce point sans sentiment ?

Jusqu'où est elle capable d'aller ?  
A nouveau des angoisses, des peurs quand pourrons nous vivre avec un peu de sérénité ?

Le lendemain, une nouvelle plainte est déposée, à nouveau la police est accueillante et scandalisée.

Le commissaire conseille d'écrire au substitut du parquet de Namur.

Nous prenons contact avec l'accueil des victimes au palais de justice de Namur, mais ce sont les vacances et il nous faudra à nouveau faire une démarche.

Il faut être passé par là pour savoir quelle énergie tout cela nous demande en tant que parents désenfantés.

Les horribles souvenirs du tribunal, des rencontres avec l'avocat remontent en mémoire et nous étouffent en un instant.

Le Substitut du Procureur du Roi , nous répond assez rapidement et est interloqué par ce qui nous arrive.

#### Fin août 2007 :

Nous recevons une convocation de la police. A nouveau, l'angoisse.

L'inspectrice de police, nous reçoit avec beaucoup de gentillesse et nous explique que la conductrice alcoolique a été convoquée le 10 juillet 07.

Elle reconnaît nous avoir téléphoné mais nie bien entendu tout harcèlement et menaces.

Il nous est impossible de vous révéler le contenu de la déposition de l'alcoolique.

Mais ce fût très pénible pour nous.

Elle a signé et déclaré dans sa déposition, qu'elle s'engageait à ne plus nous téléphoner ni à reprendre contact.

Hors dès le lendemain elle nous harcelait pour la deuxième fois.

L'inspectrice était stupéfaite , le 2<sup>ème</sup> PV (la 2<sup>ème</sup> plainte avait croisé la première).

Elle n'était pas au courant.

L'inspectrice décide de réentendre ce monstre.

Pour agir de la sorte et nous retéléphoner, non pas le jour même mais le lendemain, elle devait sans doute être à nouveau sous l'emprise de l'alcool...

Depuis nous attendons des nouvelles de l'accueil des victimes.

Nous avons écrit au magistrat qui s'occupe du dossier.

Nous n'avons reçu aucune nouvelle, l'accueil des victimes au palais de justice a été totalement nul alors que lors du procès en 2003, nous en avions été tout à fait satisfait.

#### Fin septembre 2007 :

L'inspectrice de la police d'Eghezée, nous a contacté très aimablement, pour nous informer que la coupable avait été à nouveau entendue, dans un premier temps, elle niait nous avoir retéléphonné puis au cours de l'interrogatoire, elle a changé de version pour reconnaître les faits. Tout en niant bien entendu le harcèlement.

Une fois de plus , c'est elle qui nous détruit et selon sa version, c'est elle l'éternelle victime.

Nous devons une fois de plus vivre avec l'idée qu'elle nous a à nouveau fait souffrir et qu'elle restera impunie une fois de plus.

Nous savons que l'affaire sera classée sans suite, les tribunaux sont surchargés de dossiers. Pour les magistrats, ce n'est qu'un dossier de simple harcèlement. Voudraient ils entendre ceci :

« J'ai tué votre enfant parce que j'avais envie de boire et conduire, je n'ai absolument aucun remord, ce n'est pas moi la responsable. Vous avez détruit ma vie et maintenant j'ai le droit de vous insulter, vous menacer, vous et vos enfants ».

N'est-ce pas en cela en résumé.

Nous essayons d'être moins angoissés, ce n'est pas facile du tout et pourtant nous devons ouvrir la porte vers le monde extérieur pour nos autres enfants et adolescent.

Décembre 2007 :

La coupable, ne nous a plus harcelé.

Le magistrat en charge du dossier n'a jamais eu la politesse de nous répondre.

Nous avons à nouveau subi et souffert et la coupable a bien entendu tout gagné. Notre enfant Maxence aura 12 ans dans les étoiles le lendemain de Noël. Nous restons avec la peur qu'elle recommence un jour.

Françoise et Patrick Genette

Les parents de Maxence dans les étoiles, Bertrand, Gauthier et Clarisse.